



QUE SONT LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MOBILIERS ?

Entrant dans la catégorie des biens culturels, les vestiges archéologiques mobiliers sont les objets en matériaux organiques (bois, os...) ou inorganiques (céramique, pierre...) recueillis sur un site et susceptibles d'apporter des informations sur ce dernier. Ils forment, avec la documentation écrite, graphique, photographique réunie lors d'une opération de terrain, des archives indissociables qui doivent être sauvegardées.

Soumis à des conditions de conservation variables et à de brutaux changements de climat (enfouissement, exposition à l'humidité, exhumation), les vestiges archéologiques mobiliers sont particulièrement fragiles. Leur préservation nécessite des actions et mesures qui ne doivent pas interférer sur leur intégrité physique et culturelle, ni modifier leur apparence. Il s'agit de la conservation-restauration.



CONSERVER, RESTAURER

PRÉVENIR, STABILISER, VALORISER

La conservation-restauration a trois objectifs : assurer la conservation à long terme des objets, rendre les informations qu'ils portent accessibles aux chercheurs et permettre leur présentation au public.

Les principes généraux de la conservation-restauration sont l'innocuité, la compatibilité et la stabilité des matériaux ajoutés, la réversibilité. Les interventions doivent être minimales et documentées.

La conservation-restauration se décline en trois temps : la conservation préventive, la conservation curative et la restauration.

À gauche
Élément d'ameublement damasquiné,
trouvé au palais Monclar, en 1994-1995.
Restauration A-Corros.

Au centre
Détail du sarcophage représentant le Christ
enseignant auprès des apôtres.
Fin du IV^e siècle ap. J.-C.
Restauration Alessandro Ippolito, Société CoreAr.

Ci-dessous
Traitement d'une saignée (ligne de tesselles
enlevées au moment de la dépose pour
permettre le découpage de la mosaïque).
Atelier de restauration des mosaïques du musée
de Saint-Romain-en-Gal.



La **conservation préventive** recouvre toute action destinée à atténuer ou ralentir la dégradation des matériaux constitutifs d'un objet et à prévenir des dégradations qui ne sont pas encore apparues. Elle intervient sur l'environnement de l'objet. Elle doit être mise en œuvre tout au long de la chaîne opératoire archéologique, depuis l'exhumation de l'objet jusqu'à son stockage dans son lieu de dépôt définitif.

La **conservation curative** recouvre toutes les mesures visant à préserver l'intégrité matérielle de l'objet et à endiguer son altération par l'élimination des facteurs de dégradation présents (ions chlorures ou composants acides pour les métaux par exemple), par l'atténuation des effets des dommages subis (fêlures, bris, dommages structuraux) ou pour permettre son acclimatation au milieu ambiant.

La **restauration** recouvre les interventions directes visant à révéler le message culturel de l'objet, à le rendre identifiable, étudiable et compréhensible par les spécialistes et/ou le public :

- nettoyage pour améliorer la lisibilité des formes et des décors,
- collage des fragments et comblement des lacunes,
- fabrication d'un support de présentation.

S'agissant de la transmission d'un message culturel dont elle est partie intégrante, la dimension esthétique peut parfois avoir un rôle important dans la restauration.

RESTAURER, UN SAVOIR-FAIRE D'ORFÈVRE

La restauration d'art est un métier particulier, à la croisée de la culture, de l'histoire, de l'art et de la science. Le restaurateur ne remet pas à neuf des objets, il leur donne une nouvelle jeunesse, en prolonge la durée de vie pour les générations futures.

Les restaurateurs ont une formation en histoire de l'art mais aussi et surtout, une solide formation scientifique. Ils doivent maîtriser des produits et des techniques à la pointe de la modernité pour que leurs interventions ne soient pas néfastes et qu'elles rendent aux objets leur aspect originel, tout en respectant leur intégrité physique, esthétique et historique.

Vase en bronze antique
avant et après restauration.
Photo A-Corros



Les grands principes déontologiques de la restauration

Sans cesse en évolution, la profession est encadrée par des principes en interaction les uns avec les autres et dont l'application ne saurait primer sur les objectifs de la conservation.

L'examen diagnostique consiste à analyser l'état matériel de l'objet, en prenant en compte sa spécificité culturelle.

Les interventions doivent être le moins invasives possible et utiliser des produits et des méthodes éprouvés.

Elles ne doivent pas falsifier l'objet qui doit rester lisible. Elles doivent aussi rester discernables et être autant que possible réversibles afin de ne pas obérer une intervention future.

Les matériaux introduits doivent être compatibles avec celui dans lequel a été fabriqué l'objet, pour vieillir harmonieusement avec lui, sans interférences.

Les interventions doivent être consignées dans le rapport de restauration.



Ci-dessus
Nettoyage mécanique sous loupe binoculaire
d'un bassin en bronze romain trouvé dans le
bassin de Thau.

Photo A-Corros.

Ci-contre
Observation à la loupe binoculaire d'un objet en
métal à restaurer.

Photo A-Corros.